



## Grille de présentation du projet éducatif et pédagogique de l'internat de la réussite

Etablissement : LPO Marcel GIMOND

A - Caractéristiques générales ...																							
1 - Taille et typologie de l'internat (locaux, accès, ouverture, etc.)	<p>Dortoir avec capacité de 240 lits . Bâtiment rénové, fonctionnel et adapté à tous les publics</p> <p style="text-align: center;"><b>Horaires de l'internat</b></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">6h30</td> <td style="text-align: center;">Lever des élèves</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">A partir de 7h00</td> <td style="text-align: center;">Petit déjeuner</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7h20</td> <td style="text-align: center;">Fermeture des dortoirs</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">17h00</td> <td style="text-align: center;">Ouverture des dortoirs</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">18h00</td> <td style="text-align: center;">Appel obligatoire des élèves au dortoir</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">18h40</td> <td style="text-align: center;">Descente au self</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">18h45</td> <td style="text-align: center;">Repas</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">19h30</td> <td style="text-align: center;">Fin du repas</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">19h45/21h</td> <td style="text-align: center;">Etude obligatoire, en salle</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">21h</td> <td style="text-align: center;">Retour au dortoir</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">22h00</td> <td style="text-align: center;">Extinction des feux</td> </tr> </table> <p><b>le mercredi, les dortoirs de l'internat ouvrent à 13h00 sous la surveillance d'un AED. L'appel obligatoire se fera à 18h00.</b></p>	6h30	Lever des élèves	A partir de 7h00	Petit déjeuner	7h20	Fermeture des dortoirs	17h00	Ouverture des dortoirs	18h00	Appel obligatoire des élèves au dortoir	18h40	Descente au self	18h45	Repas	19h30	Fin du repas	19h45/21h	Etude obligatoire, en salle	21h	Retour au dortoir	22h00	Extinction des feux
6h30	Lever des élèves																						
A partir de 7h00	Petit déjeuner																						
7h20	Fermeture des dortoirs																						
17h00	Ouverture des dortoirs																						
18h00	Appel obligatoire des élèves au dortoir																						
18h40	Descente au self																						
18h45	Repas																						
19h30	Fin du repas																						
19h45/21h	Etude obligatoire, en salle																						
21h	Retour au dortoir																						
22h00	Extinction des feux																						
2 - Caractéristiques générales des élèves accueillis (e)s	Elèves de SEP, de LGT et de STS																						
3 - Répartition garçons – filles	1/3 garçons 2/3 filles																						
4 - Ressources mises à disposition de l'internat	CDI, ordinateurs, salles d'étude, gymnase																						
5 - Implication des personnels de l'établissement	Animation par des AED et les collègues d'EPS																						
6 - Partenariats extérieurs	Non																						
7 - Mutualisation de l'internat avec d'autres établissements	Non																						

8 - Personnes clairement identifiées comme référents de l'internat	CPE
9 - Modalités d'évaluation de l'action pédagogique et éducative au sein de l'internat	
<b>B - Fonctionnement...</b>	
10 - Gestion du temps des élèves (indications particulières, entrées / sorties)	Alternance temps de coupure après la journée de cours, temps du repas, temps de mise au travail et temps libre
11 - Droits et devoirs de l'élève interne (règles spécifiques, démarches contractuelles, contraintes et possibles, etc.)	<p>Les sorties peuvent se faire le mercredi après le repas de midi jusqu'à 18h.</p> <p>Trois types de sortie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Sortie prévisible : les demandes d'autorisation de sortie doivent être formulées par écrit (lettre, fax ou mail avant 17 heures) à l'attention du chef d'établissement ou de son représentant</li> <li>* Sortie imprévisible : les parents ou le correspondant doivent obligatoirement venir chercher l'élève et signer une décharge auprès du service vie scolaire.</li> <li>* Les activités sportives ou culturelles extra-scolaires régulières sont possibles après en avoir fait la demande auprès du chef d'établissement. (Une attestation du club ou de la structure d'accueil doit être fournie)</li> </ul> <p>Une étude obligatoire par dortoir est organisée de 19h45 à 21h, dans une salle prévue à cet effet et sous la responsabilité d'un assistant d'éducation (AED) les lundis, mardi et jeudi soir.</p> <p>Les téléphones portables, tablettes numériques, lecteur de musique et tout autre appareil numérique permettant la communication seront éteints et rangés pendant le temps de l'étude.</p> <p>En dehors de l'étude obligatoire, et en fonction des horaires d'ouverture de l'internat, les élèves pourront utiliser les salles de travail, équipées de matériels informatiques utiles aux activités pédagogiques.</p> <p>Au deuxième trimestre certains élèves peuvent être autorisés à travailler en chambre, un AED assure la sécurité à l'internat.</p>
12 - Prise en compte de la santé des élèves	L'infirmier de l'établissement tient des permanences et assure les prises en charge des élèves avant le coucher en cas de besoin
13 - Dispositifs particuliers	Une mise à disposition du CDI sur le temps des études

d'accompagnement scolaire des élèves (tutorat, soutien, aide au travail personnel, etc.)	organisées en soirée est en cours de finalisation
14 - Modes d'accès aux nouvelles technologies et au numérique	Ordinateurs à disposition dans les dortoirs
15 - Programme d'actions dans le champ culturel	21h05, une prise en charge pour se rendre au foyer avec accès à une télévision est effectuée par un AED qui surveillera le groupe.
16 - Programme d'actions dans le champ sportif	17h à 18h40 : des activités socio-éducatives et sportives sont organisées dans le cadre de la Maison des Lycéens ou de l'UNSS (l'Association Sportive), sous la responsabilité d'un adulte (profs EPS ou AED dans le cadre de l'animation).
17 - Programme d'actions dans le champ de l'éducation à la santé, à la citoyenneté et à la solidarité	Formation au PSC1 par l' infirmier et un collègue moniteur
18 - Evénements spécifiques liés à l'internat ou aux élèves internes	Le mercredi après-midi, au moins une fois par ½ trimestre, entre 2 périodes de vacances, une sortie sera organisée <u>pour les internes qui habituellement restent à l'internat le mercredi après-midi.</u>
C - Place de l'élève et de sa famille...	
19 - Participation des élèves à la vie collective	Election de délégués d'internat. Réunion pour faire le point sur les améliorations à apporter
20 - Partenariat avec les familles (information, communication, rencontre)	
21 - Dispositifs d'accompagnement et de suivi dans la vie quotidienne	
22 - Possibilités / dispositifs d'aide à la prise en charge financière des frais d'internat	Le fonds social est saisi en cas de difficultés et une prise en charge totale ou partielle est alors étudiée
23 - Autres indications utiles...	